



ORGANISATION DU TIR FEDERAL EN CAMPAGNE 2024 INFORMATIONS IMPORTANTES

Sauvons le tir en campagne ! Nombreux nous serons ! Ensemble, nous réussissons !

Généralité :

Comme en 2023, malgré la réticence de nombreux associations cantonales, la FST a maintenu son idée de prolonger le tir en campagne jusqu'au 31 août 2024.

Afin de ne pas « banaliser » le tir en campagne comme un simple tir, par respect pour cette tradition vieille de 150 ans, par équité entre les tireurs et pour l'organisation que cela implique, comme en 2023, la commission de tir et votre comité ont décidé de privilégier l'organisation du Tir fédéral en campagne aux dates officielles.

Le règlement du TFC Vaud disponible sur le site, en apporte les modalités.

Dates officielles du TFC 2024 :

le tir en campagne aura lieu aux dates officielles, soit les 24, 25, et 26 mai.

Tir(s) anticipé(s) :

avant les dates officielles, soit du 29 avril au 23 mai 2024

Tir lors des séances de tir militaire PO :

Lors du PO comme première passe, sans coup d'essais, feu commandé, du 27 mai au 31 août 2024

Pour les tirs en campagne effectués après le 26 mai, merci de vous référer au règlement du TFC sur le canton de Vaud, disponible sur le site de l'AVTS.

Important, toutes les dates doivent être annoncées dans le SAT-admin (dates des tirs), délai 10 avril.

Annonce et validation des places de tir :

L'annonce des places de tir se fait via le formulaire en ligne sur le site de l'AVTS, par la société responsable de la place de tir.

L'accès au formulaire se fait avec le numéro de la société comme utilisateur (1.22.0.xx.xxx) et le mot de passe de base **AVTS2024**. L'utilisateur sera invité ensuite à modifier son mot de passe.

Merci de compléter le formulaire sur les divers points demandés.

Organisation :

La société organisatrice coordonne avec les sociétés du giron, l'organisation du TFC.

Le matériel (distinctions et mentions), sera envoyé au responsable de la société organisatrice de la place de tir.

Statistiques :

Seules, les statistiques sont transmises au responsable cantonal, via le formulaire en ligne sur le site de l'AVTS.

Le délai d'annonce est fixé au dimanche 26 mai, à 16h00.

Résultats :

La société organisatrice est notamment responsable de l'introduction des résultats et de la transmission de ceux-ci via le système utilisé.

La saisie des résultats est au libre choix des organisateurs, soit :

- Par le SAT Admin.
- Par le fichier Excel mis à disposition sur le SAT.



ORGANISATION DU TIR FEDERAL EN CAMPAGNE 2024 INFORMATIONS IMPORTANTES

- Par FSA (accès payant 0.40 par tireur, à charge de l'organisation de la place de tir).

L'annonce pour l'utilisation du programme en ligne, doit être faite à Indoor Swiss Shooting AG,
M.Christian Graf / fsa@bundesuebung.ch / +41 71 383 34 11.

IMPORTANT ! Les délais à respecter :

- Introduction et transmission des résultats via FSA,
- Introduction des statistiques, tirs anticipés, tirs dates officielles
- Retour du matériel à faire dès la fin du tir officiel par courrier,

délai dimanche 26 mai 16h00

délai dimanche 26 mai 16h00

délai 31 mai 2024.

Je demande à chacun de respecter scrupuleusement ces délais !

Je profite de vous rappeler que l'application FSA est téléchargeable via le site de la SVC, ainsi qu'un résumé en français pour l'utilisation du programme.

Je reste à votre entière disposition pour d'autres renseignements. Merci pour votre précieuse collaboration.

Laurent Croset

Ollon, le 15 avril 2024